

## **Compte rendu du Conseil d'Administration de l'APLIUT**

**le 13 octobre 2007 à l'IUT Paris V**

**Présents** : M. Antoni, J. Atlan, C. Bryars, P. Charlemagne, J.-J. Corre, M. Devichi, A.-M. Dugreez, S. Evrard, M. Fillion, D. Frost, N. Gaigeot, A. Garrivier, M. Hardy, F. Karcher, M. Leroy, J. Martin, M.-A. Mattioli, O. Mazet, P. Oudart, P. Pegurier, A. Penso, A. Perrot, J.-C. Szombati, L. Terrier

**Procurations** : H. Garnier, C. Lacourarie, A. Provo

**Excusés** : G. Pons, J.-M. Pouchain, A.-M. Quellec

**Invitée** : C. Escudié

**Absentes** : M. Fasano, C.-A. Schneider, G. Simon

M.-A. Mattioli, élue Présidente de l'APLIUT au congrès de Nîmes, ouvre la séance et remercie chaleureusement M. Hardy, ainsi que J. Atlan et C. Bryars, pour l'aide précieuse qu'elles lui ont apportée depuis son élection.

### **1. Rapport d'activité de la présidente**

A la suite du congrès de Nîmes, M.-A. Mattioli a mené les actions suivantes :

- envoi de lettres de remerciements aux personnes suivantes :
  - 1 - au Président du Conseil général du Gard (M. Alary)
  - 2 - au Président du Conseil général du Languedoc-Roussillon (M. Frèche)
  - 3 - au Directeur de l'IUT de Nîmes (M. Charar)
  - 4 - au Président du CEVU de l'Université de Montpellier 2 (M. Merle)
  - 5 - au Maire de Nîmes (M. J.-P. Fournier) ;
- rencontre de l'équipe d'ETS Europe (TOEIC) dans ses locaux, où elle avait été invitée pour assister à une présentation du nouveau test (« 4 Skills ») ;
- contact avec le CIEP (où se trouve le siège de l'APLIUT) suite à un problème de ré-acheminement des lettres adressées à l'association et à la perte de l'une d'entre elles. Une solution provisoire est en place (courrier ré-acheminé à l'IUT Paris Descartes). Il a été décidé de reprendre contact avec le CIEP et de fournir des enveloppes de 're-routage'. Le problème mérite toute notre attention car l'adresse du CIEP figure sur la fiche d'inscription au Congrès.
- contact avec VOCABLE pour une proposition de participation à une table ronde organisée pendant EXPOLANGUES (7-10 février 2008) et dont le sujet reste encore à définir. M.-A. Mattioli a répondu que, sur le principe, l'APLIUT était intéressée.

- 2 -

L'an passé, le CA avait eu lieu pendant EXPOLANGUES. En raison de la date tardive du salon 2008, la date du 26 janvier, choisie en juin pour le CA, est maintenue.

- présentation de l'APLIUT, lors d'un séminaire de préparation aux fonctions de Chef de département organisé par la Centrale des IUT.
- achat et envoi de deux clefs USB aux étudiants gagnants du concours d'affiches organisé pour le congrès de Nîmes. M.-A. Mattioli propose au CA d'offrir un bon d'achat à Samuel Atlan, qui a procédé à la mise à jour du fichier de l'annuaire. Proposition acceptée.
- contact avec EDULANG qui propose à l'APLIUT de participer à la rédaction d'un numéro de l'EDULETTRE. C. Escudie a accepté de se charger de cette opération et demande aux membres du CA de lui suggérer des thèmes de rubriques pour cette publication (sur Internet). J.-J. Corre propose de reprendre le thème du dernier congrès. Autre suggestion : promouvoir le prochain congrès. Toutes autres propositions doivent être adressées à C. Escudie (escudie@iut-orsay.fr).
- en raison des modifications au règlement intérieur pas encore approuvées par le CA, M.-A. Mattioli n'a pas encore envoyé la composition du nouveau Bureau à la Préfecture. Elle le fera très prochainement.

## **2. Compte financier**

F. Karcher, trésorier de l'association, annonce que le bilan définitif pour 2007 ne pourra être connu qu'en janvier. Il y a actuellement (2 octobre) 769 € sur le compte et 32 000 € sur le livret A. Reste à prendre en compte le financement du numéro d'octobre des *Cahiers*.

L'APLIUT a par ailleurs, pour la première fois, reçu du Centre Français d'Exploitation des Copies la somme de 238 € qu'il faudra : 1/ provisionner sur le bilan ; 2/ reverser à raison de 10% par auteur aux auteurs ayant écrit des articles qui ont fait l'objet de copies.

Le CA adopte la proposition de F. Karcher d'autoriser le prélèvement automatique des primes d'assurances MAIF.

## **3. Rapport des Cahiers**

M. Hardy, responsable de la rédaction des *Cahiers*, annonce au CA que J. Atlan a rejoint le groupe de rédaction des Cahiers. Elle sera co-rédactrice avec C. Lacourarie.

Le *Cahier* prochain (Vol XXVI, N°3) est prêt mais ne sera envoyé qu'en novembre. L'annuaire 2007 est également prêt.

Pour le *Cahier* de juin 2008 (Actes du Congrès de Nîmes), 10 articles ont été reçus, il en manque 6.

Le *Cahier* 'Varia' de février 2008 pose un problème : seuls deux articles de recherche et une fiche pédagogique sont parvenus. M. Hardy propose de substituer à ce numéro 'Varia', un numéro spécial, suite à la proposition de M.-F. Narcy-Combes de publier les articles d'un colloque sur l'enseignement des langues en LEA. Elle émet aussi l'hypothèse que, si cette expérience est réussie, L'APLIUT ouvre ses *Cahiers* à d'autres thématiques similaires (exemple : l'enseignement des langues en BTS, en Ecole d'ingénieurs, à l'IUFM etc.), ce qui donnerait à notre association encore plus de reconnaissance et de visibilité.

La discussion suscite des réactions diverses :

- Proposition intéressante pour les BTS et Licence Pro car les publics et la thématique sont très proches...
- Peut-être pas un numéro complet...
- Au final, la proposition de M. Hardy est acceptée. Le numéro de février sera donc un Numéro Spécial:« Enseignement des Langues en LEA », et, suite à cette expérience, nous déciderons ou non d'ouvrir nos pages aux autres associations.

#### **4. Communication**

En l'absence d'H. Garnier, responsable de la communication, M-A Mattioli invite les membres du CA à prendre connaissance du projet d'affiche qui a gagné le concours à Nîmes, et des textes l'accompagnant (brochure). Elle demande d'envoyer à H. Garnier toutes remarques et propositions pour que celle-ci puisse en faire la synthèse.

P. Charlemagne souligne que, dans l'affiche, le L de APLIUT est resté noir et qu'il n'y a pas de drapeau pour le symboliser. Il suggère que le drapeau choisi soit celui des Pays-Bas, pour le néerlandais. Ce serait une manière d'intégrer les langues dites mineures dans notre logo. Suggestion accueillie favorablement.

#### **5. Rapport du Congrès de Nîmes**

O. Mazet, organisateur du Congrès de juin 2007 à Nîmes, rapporte l'envoi de lettres de remerciements aux différents organismes et institutions qui ont participé physiquement ou financièrement au congrès et ont contribué à son succès.

Le Congrès a été réussi et son budget est déjà équilibré, avant même la réception des subventions promises par le Conseil Général et le Conseil Régional (en tout 2 700 €). Le CR a demandé à O. Mazet de lui envoyer le budget d'après congrès, ce qu'il fera sous peu.

Un débat sur le coût de l'inscription au Congrès et du repas de gala a été lancé (trop élevés ? – non si l'on compare avec les autres colloques).

O. Mazet fait remarquer que le prix du repas de gala (45 €) comportait les frais annexes (cars, orchestre). De plus, le nombre d'inscrits étant inférieur aux

prévisions, le coût du transport a été moindre, ce qui explique l'excédent avant les subventions.

J. Martin annonce qu'elle a aussi remboursé totalement les personnes inscrites qui n'avaient pas pu venir au congrès (même après annulation hors délais) et ce, dans le souci de démontrer que l'APLIUT ne profite pas de ces situations.

Avant de passer à la préparation du Congrès de Dunkerque, C. Bryars, rappelle que tous les formulaires nécessaires (fiches d'adhésion, d'inscription au congrès etc.) sont sur le site web de l'APLIUT (<www.apliut.com>) et elle demande aux membres du CA d'accuser réception de la convocation aux CA et de lui confirmer par retour de courrier leur présence ou non à ceux-ci.

## **6. Préparation du Congrès de Dunkerque**

P. Charlemagne fait part de sa satisfaction quant au démarrage de l'organisation du congrès. Il est aidé par un collègue d'APLIUTSuite et un autre collègue. Les prix de l'inscription et du repas ont été fixés (57 € et 46 €) et le budget prévisionnel – en équilibre – a été établi, en tenant compte des demandes de subventions.

Le problème du passage par la centrale de réservation du Centre de réservation de Nîmes ayant été évoqué (lenteurs dans la confirmation de réservation), M. Hardy suggère à P. Charlemagne que, cette année, la demande de réservation d'hôtel soit jointe au courrier contenant les papiers d'inscription au congrès.

C. Bryars demande à P. Charlemagne si l'équipe de Dunkerque prévoit un site « spécial congrès ». Réponse positive. Claire mettra sur le site APLIUT un lien vers le site congrès.

J. Martin demande que soit précisé sur la fiche d'inscription à quoi correspond le prix du repas de gala (repas seul ou repas + transport + animation).

M. Hardy suggère de ne pas augmenter le prix du repas de gala (que les congressistes payent souvent de leur poche), mais d'augmenter légèrement le prix de l'inscription si nécessaire.

J. Martin remet au nom du Bureau un cadeau - un beau livre sur les chemins de randonnée en bas-Languedoc - à M. Hardy, car la « cérémonie » de passation des pouvoirs avait été rapide à Nîmes et l'hommage rendu pas à la hauteur de sa contribution à la vie de l'association. Applaudissements nourris et mérités concluent cette première partie.

## **7. Règlement intérieur et nominations**

Le remplacement dans l'article 1 du règlement intérieur de « L'année d'adhésion court du 1er septembre au 31 août » par « L'année d'adhésion court du 1er janvier au 31 décembre », avait été voté en AG lors du Congrès de Nîmes mais pas enregistré dans les statuts.

Le CA valide cette modification qui sera donc portée dans les statuts que M.-A. Mattioli enverra à la préfecture avec la composition du nouveau CA.

Dans celui-ci, sur proposition de la présidente et après vote favorable du CA :

- N. Gageot devient la suppléante de A.-M. Quéllec ;
- P. Hillard devient suppléante de M. Fillion.
- Par ailleurs, C. Guigue, enseignante à l'IUT de La Réunion est confirmée comme Déléguée de spécialité (anglais).

D'après une idée évoquée à l'AG de Nîmes par D. Frost, M-A Mattioli propose de compléter le CA par la nomination d'un(e) délégué(e) aux Relations Internationales. Le CA accepte et élit N. Gageot à ce poste avec le titre de Chargée de mission. Elle rendra compte de l'évolution des conditions d'attribution de bourses et des changements intervenus dans les programmes Socrates/ Leonardo.

D. Frost fait part de l'initiative du département Informatique de l'IUT de Bordeaux 1 qui a créé un portail 'vitrine' dans le but d'améliorer la qualité du recrutement dans les départements Informatique. Des pages RI, contenant des infos sur les bourses, les délais de remise de dossier etc. ont été rédigées par Dan. Elles sont accessibles à l'adresse suivante : //www.pedago.info.iut.u-bordeaux1.fr/ACDI (adresse à vérifier)

Sur proposition d'A. Garrivier, M. Hardy, VP chargée des Relations Extérieures, demandera à M. Cerrato, enseignant d'anglais qui est intervenu dans nos congrès, directeur d'IUT et membre de l'ADIUT, d'informer le CA de l'évolution et de la place des IUT (et des langues) dans la nouvelle donne universitaire.

## **8. Questions diverses**

Le débat sur le paiement de certaines heures en heures TP est remis à l'ordre du jour, suite à la question posée par une collègue de statut MCF.

La position de l'APLIUT est claire : il n'y a pas de TP en langues. Mais cela n'est pas si simple, comme le prouve la diversité des situations selon les IUT et parfois à l'intérieur même de certains IUT, entre les départements.

Par ailleurs la mention de TP figure maintenant dans les PPN : il y a donc danger de se voir imposer une double grille de paiement.

Les situations sont très diverses :

C. Bryars indique que, dans son département (STID, Grenoble) il y a des TD qui sont en fait des ½ groupes, payés 1h 3/4 TD au lieu de 2h comme auparavant.

- L. Terrier (Toulouse) conduit, avec des collègues, une enquête pour recenser tous les cas de figure – nombreux – dans son IUT.
- Martine Devichi a eu, grâce à l'aide d'un collègue du SNESUP, l'information selon laquelle, pour les PRAG et PRCE qui font des heures de TP, les 128

premières sont comptées en TD. Si le collègue fait des heures complémentaires, les heures de TP seront comptées et donc rémunérées en heures de TP à partir de la 129<sup>e</sup>. Si le collègue ne fait pas d'heures complémentaires, les heures de TP sont toutes assimilées à des heures de TD, quel que soit leur nombre.

O. Mazet fait part de la discrimination dont sont victimes les vacataires (payés en TP) dans certains départements de l'IUT de Nîmes.

M. Hardy revient sur le terme de TP, normalement appliqué aux départements secondaires pour les travaux sur machines en atelier. Elle souligne que le fait de travailler avec des ordinateurs ne justifie pas que l'on appelle ces cours des TP. En effet l'ordinateur est un moyen et non objet de manipulation et d'apprentissage.

P. Oudart se réjouit que l'APLIUT se penche à nouveau sur cette question et ce, grâce aux jeunes collègues et déclare que, pour un MCF, il est normal et statutaire que des heures de TP soient payées en TP. Il ajoute que l'on ne devrait pas utiliser à l'IUT le terme de TP, mais de 'cours de langue'. Si les cours sont dédoublés avec des ½ groupes et si l'horaire est en conséquence réduit (2h au lieu de 2h30), il faut expliquer aux étudiants que l'horaire normal est de 2h30 par étudiant et qu'ils doivent effectuer un travail individuel d'au moins une 1/2h en plus.

J. Atlan suggère que l'APLIUT rédige un texte d'information Elle se propose d'ailleurs de le faire. Cette proposition est accueillie très favorablement par le CA. M.-A. Mattioli remercie Janet pour cette initiative. M. Hardy se propose de (re)demander au MEN la définition du terme TP. Par ailleurs, L. Terrier poursuit son enquête à Toulouse et en apportera les résultats au prochain conseil.

En annexe de ce problème, il est demandé si les heures complémentaires effectuées par les enseignants titulaires seront défiscalisées, comme les heures supplémentaires. La réponse est non, car la mesure ne s'applique pas aux fonctionnaires.

En fin de réunion, J. Martin fait part du décès soudain d'Abdi Kazeroni, le collègue animateur des formations multimédia de UTC Compiègne, fort apprécié par ceux d'entre nous qui aimaient ses stages et son humour.

Mireille rappelle aussi la disparition cet été de l'ami Georges Guerrier, 3<sup>e</sup> Président de l'APLIUT et animateur d'APLIUTSuite. L'APLIUT a fait paraître un avis de décès dans *Le Monde*.

La Présidente remercie le CA et lève la séance à 13h.

Compte rendu rédigé par J.-J. Corre

IUT Toulon-Var